



Direction Générale
de l'Offre de Soins

Programme 2010

Appel à candidatures pour des contrats hospitaliers de recherche translationnelle

Le présent appel à candidatures doit permettre de renforcer la politique de soutien et de valorisation de la recherche biomédicale de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, entre ses formations de recherche et les établissements de santé.

L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé et le Ministère chargé de la santé, en lien avec les CHU et les Centres de Lutte Contre le Cancer, lancent un appel à candidatures pour l'établissement en 2010 de **118 «contrats hospitaliers de recherche translationnelle»**. Cet appel s'adresse aux chercheurs et ingénieurs de recherche des établissements publics scientifiques et technologiques de l'Alliance.

La recherche translationnelle est une composante majeure de la recherche biomédicale. Elle assure un continuum entre la recherche cognitive et la recherche clinique et inversement, fait poser des questions à la recherche fondamentale, dérivées de l'observation des patients (ou de groupes et cohortes de patients). La recherche translationnelle se développe à proximité du patient et doit permettre l'application rapide des connaissances au bénéfice du malade.

Les projets sous-tendant les candidatures s'inscrivent dans l'ensemble des composantes de cette recherche translationnelle.

Chaque candidat retenu bénéficiera d'un «contrat hospitalier de recherche translationnelle», intitulé dans le cas des Centres de lutte contre le cancer «contrat de recherche».

Comme pour les contrats d'interface conclus ces dernières années à l'instigation de l'Inserm et de la DGOS, une rémunération accessoire d'environ 1500 € brut par mois sur une durée de trois ans sera versée par le partenaire hospitalier.

Avant tout dépôt de dossier, les candidats devront recueillir l'accord de la direction du CHU ou du CLCC partenaire du contrat sur leur projet.

Les candidats enverront parallèlement leur dossier au CHU ou CLCC partenaire du contrat et à l'Alliance, sur le site <http://www.eva2.inserm.fr>.

Une présélection sera effectuée par une commission d'experts nommés par l'Alliance et la Direction générale de l'offre de soins.

Un comité composé de représentants de la DGOS et de l'Alliance établira la liste des lauréats.

Les résultats de la sélection seront affichés conjointement par l'Alliance sur le site Eva et par les établissements de santé.

La date de prise d'effet du contrat est prévue courant 2010.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Inserm

Chantal Lasserre,
Département de l'évaluation et du suivi des programmes
(chantal.lasserre@inserm.fr)

Marc Cressant,
Département des ressources humaines
(marc.cressant@inserm.fr)

Ministère chargé de la santé - DGOS

Marie Lang
Bureau PF4 "innovation et recherche clinique"
(marie.lang@sante.gouv.fr)

Les dossiers pourront être téléchargés sur le site Eva
<http://www.eva2.inserm.fr> à partir du **31 mars 2010**

Ils devront être déposés sur le site Eva
<http://www.eva2.inserm.fr> au plus tard le **30 avril 2010** et envoyés en version papier au plus tard le **30 avril 2010** à l'adresse suivante :

Inserm / DESP - CHRT
101 rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13